

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire de feu le Général H. D. G. Crerar.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-32, intitulé: «Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec des amendements, pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Les amendements sont alors lus par le Greffier adjoint, comme il suit:—

1. Page 2, lignes 3 à 35: Retrancher.
2. Page 2, ligne 36: Renuméroter l'article 9 comme article 7.
3. Page 2, ligne 38: Retrancher les mots «sauf ce qui y est autrement prévu.».

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Leonard propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que les amendements soient agréés maintenant.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés par les Communes à ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-150, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lambert, que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lambert, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.